

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2009 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ACCEPTE l'ajout de quatre points supplémentaires.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 20 septembre 2009.

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

RETIRE au Président la délégation lui permettant de fixer, dans les limites d'un montant de 2 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté d'agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal. Les décisions concernant la gratuité des droits sont toujours de la compétence du conseil de communauté.

DESIGNE un représentant au conseil d'administration du groupe ALPHA SANTE.

APPROUVE les modifications présentées au Chapitre B de la grille tarifaire pour la mise à disposition d'ouvrages de communications électroniques appartenant à la communauté d'agglomération du Val de Fensch – Délibération n° 2008-010

AUTORISE le président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement et programme d'aménagement de la rue Descartes, **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de ces travaux et **VOTE** les crédits correspondants.

ACCEPTE la cession d'une surface de 28 200 m² environ à la société ITM DEVELOPPEMENT EST ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature doit être agréée par SEBL, l'aménageur de la ZAC et **FIXE** la cession au prix de 80 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur.

ACCEPTE la cession d'une surface de 2 800 m² environ à la société SARL AUTO + FAMECK ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature doit être agréée par SEBL, l'aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 m² HT/m² appliqué à 2 800 m² environ.

DONNE son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – Fleurs Home, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec Fleurs Home, **ACCORDE** une subvention de 1 173,20 € maximum à Fleurs Home au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la

convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 173,20 € maximum et à la reverser, le cas échéant, à Fleurs Home et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – Nanas Coiff, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec Nana Coiff', **ACCORDE** une subvention de 797,25 € maximum à Nanas Coiff' au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 797,25 € maximum et à la reverser, le cas échéant, à Nanas Coiff', **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – Aux délices lorrains, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec la pâtisserie Vichard « Aux délices Lorrains », **ACCORDE** une subvention de 4 815,40 € maximum à la pâtisserie Vichard « Aux délices Lorrains » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 4 815,40 € maximum et à la reverser, le cas échéant, à la pâtisserie Vichard « Aux délices Lorrains », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE la participation de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au fonds de dotation de Moselle Nord Initiative à hauteur de 70 000 € par an sur 3 ans, **APPROUVE** les termes de la convention d'apport avec droit de reprise et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention avec l'Etat qui autorise la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à intervenir financièrement en faveur de l'entreprise ThyssenkruppPresta France SAS à hauteur de 170 000 €, **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au BP 2010 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention entre la CAVF et ThyssenkruppPresta France SAS tel que présenté et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

ACCORTE le programme des travaux de déploiement du très haut débit modifiant la délibération n° 2008-156, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux et **ACCORTE** de prendre en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention.

ACCORTE à Madame Viviane MERIDA, régisseur titulaire de la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits d'entrée à la piscine de Serémange-Erzange la remise gracieuse et la décharge de responsabilité pour les 150 € de fonds de caisse restés dans le coffre-fort au moment d'un vol.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

ACCORTE l'admission en non-valeurs au titre du budget principal la somme de 4 362,38 €.

AJUSTE le budget principal par décision modificative n° 4 et **VOTE** les crédits correspondants.

AUTORISE le receveur d'Hayange à régulariser son compte de gestion par opérations d'ordre non budgétaires les comptes 27638 sur le budget principal et 16878 sur le budget annexe Gestion immobilière pour un montant de 1 285 801,00 €.

VOTE pour 2010 une subvention à l'Amicale du personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'un montant total de 56 700 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

DEBAT des orientations budgétaires pour l'année 2010.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention relative au partage des différentes dépenses liées au chauffage et à la consommation de fluides à la piscine de Serémange-Erzange signée le 2 mars 2004, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

APPROUVE la convention de stage en projet industriel visant à mandater un groupe d'étudiants pour la mise en place de la dématérialisation du courrier à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, **ACCEPTE** la prise en charge par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch des frais de déplacement des étudiants suivants : AYZA Pascal, PETITDEMANGE Johan, POUILLE Hélène, ROCHE Charles-Henri, TRUONG Romain; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et effectuer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTE le principe de la gratuité des entrées piscines pour les enfants de moins de 4 ans et scolaires du Val de Fensch.

APPROUVE la fixation des tarifs présentés, **APPROUVE** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores », **APPROUVE** la tarification des dégradations; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTE la réalisation d'une première tranche de travaux estimée à 350 000 € HT relative au projet d'itinéraires de déplacements doux, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions aux différents partenaires, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces travaux.

EMET un avis favorable sur le projet de requalification du site de l'ancien carreau de la Mine d'Algrange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer les investigations complémentaires et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du poste d'agent de développement « Les Tilleuls » présenté, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les demandes de subventions afférentes à ce recrutement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier présenté au titre du dispositif du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 € à Mme et M. JULIEN Grégory dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une

opération d'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier présenté au titre du dispositif du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 € à Mlle Laura PUCCI et M. Jérémy FALZONE dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier présenté au titre du dispositif du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 000 € à Mme et M. HUMBERT Grégory dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier présenté au titre du dispositif du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 € à Mme et M. BOUSSAID Cherif dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier présenté au titre du dispositif du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 000 € à Mme et M. IANNELLI Jérôme dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier présenté au titre du dispositif du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 € à Mme REBSTOCK Sylviane dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier d'aide au surcoût foncier pour la construction de 65 logements collectifs locatifs sociaux à Hayange (rue de la Mine Victor), **APPROUVE** la convention d'aide au surcoût foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Clé Développement fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 97 500 € à Clé Développement.

DONNE son accord sur le dossier d'aide au surcoût foncier pour l'acquisition amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux à Hayange (rues Foch et Jean Moulin), **APPROUVE** la convention d'aide au surcoût foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Moselis fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 13 500 € à Moselis.

DONNE son accord sur le dossier d'aide au surcoût foncier pour l'acquisition amélioration de 7 logements collectifs locatifs sociaux à Florange (rue du centre), **APPROUVE** la convention d'aide au surcoût foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Moselis fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 8 750 € à Moselis.

DONNE son accord sur le dossier d'aide au surcoût foncier pour la construction de 14 pavillons locatifs sociaux pour personnes âgées à Florange (rue de l'Aube), **APPROUVE** la convention d'aide au surcoût foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Moselis fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 17 500 € à Moselis.

DECIDE de déclarer l'impécuniosité du conseil de fabrique de Hayange Marspich, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de fourniture et pose de carrelage en lieu et place du plancher vétuste existant dans la sacristie de l'église à hauteur de 90 % du montant global soit 6 047,22 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECIDE de déclarer l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de consolidation ponctuelle du plafond de la cave du presbytère à hauteur de 100 % du montant global soit 1 937,52 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECIDE de déclarer l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de réfection totale de l'étanchéité de la toiture-terrasse de la sacristie de l'église à hauteur de 100 % du montant global soit 7 977,32 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

APPROUVE la demande de subvention de la Compagnie l'Assolatelier pour sa résidence de création 2010 et la mise à disposition d'un bureau , **ACCORDE** une subvention de 5 000 € pour le fonctionnement général de la résidence , **APPROUVE** la convention annuelle telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions permettant la programmation culturelle et artistique sur la parc du haut-fourneau U4 – saison 2010 et **ACCEPTE** de prendre en charge le financement présenté, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

ADOPTE une motion sur le désenclavement routier du port de Thionville-Illange-Uckange.

ADOPTE une motion sur la localisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine.

VOTE un acompte de 30 000 € sur la subvention 2010 à l'association PAVE et **VOTE** les crédits correspondants.

DECIDE de déléguer au Bureau les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

DECIDE de déléguer au Président les décisions lui permettant de fixer, dans les limites d'un montant de 2 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté d'agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal. Les décisions concernant la gratuité des droits sont toujours de la compétence du conseil de communauté.

o o o o o

Monsieur le Président informe l'assemblée des différentes lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

DECISION N° 2009-129 **22 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ACOUPLUS pour la réalisation des cartes stratégiques du bruit sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-130 **24 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les conditions de collecte et de traitement des piles hors d'usage sur les déchèteries communautaires, par la société COREPILE à Paris.

DECISION N° 2009-131 **24 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les conditions de maintenance du logiciel W-ID DECHETERIES et de l'assistance fournie à la collectivité par la SARL BALERE.

DECISION N° 2009-132 **24 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les conditions de location de trois bennes de 30 m³ destinées à recevoir des pneus usagés sur les trois déchèteries communautaires.

DECISION N° 2009-133 **24 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'entrée en déchèterie pour le Club nature.

DECISION N° 2009-134 **24 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de la société RICHARD à Mexy pour l'intervention de nettoyage du séparateur d'hydrocarbures et du débourbeur du « dépôt » de Uckange.

DECISION N° 2009-135 **28 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter la prise en charge des vaccins contre la grippe ainsi que des frais s'y rapportant pour chaque personne employée par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-136 **29 septembre 2009**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Anne MARQUE concernant l'affaire opposant la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la société HN Environnement.

DECISION N° 2009-137 **5 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter les propositions dans le cadre de la création d'une passerelle pour la traversée de la Moselle à la porte de garde d'Uckange pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable Charles le Téméraire.

DECISION N° 2009-138 **5 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de transfert qui modifie le nom et la forme juridique de l'entreprise Atelier d'Architecture Frédéric SCHIEBER, entreprise individuelle pour devenir OZE Architecture, société à responsabilité limitée à associé unique.

DECISION N° 2009-139 **15 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries du domaine de Sainte-Neige et du musée des mines de fer, durant les week-ends et jours fériés par les services techniques de la ville de Hayange.

DECISION N° 2009-140 **15 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de variante de la société CEP en vue des travaux de génie civil d'un réseau haut débit pour les rues de Wendel, Tourneur et Poincaré de Hayange.

DECISION N° 2009-141 **19 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 4 concernant la mise en place d'un test sur la valorisation des fenêtres sur la déchèterie de Hayange.

DECISION N° 2009-142 **20 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte de quatre jours de prestations de service supplémentaires, pour la fourniture et la maintenance d'une solution permettant la mise en œuvre d'une infrastructure de virtualisation de serveurs et de mutualisation des espaces de stockage avec la société SYSTEM SOLUTIONS FRANCE à SAINT-JULIEN LES METZ.

DECISION N° 2009-143 **20 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Anne MARQUE concernant l'affaire opposant la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la société HN Environnement.

DECISION N° 2009-144 **5 novembre 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 définissant les coûts liés au remplacement des bacs cassés à la charge de la société Sita Lorraine.

DECISION N° 2009-145 **27 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 concernant le dépôt d'une benne à pots souillés sur la déchèterie de Fameck.

DECISION N° 2009-146 **27 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'entrée en déchèterie pour l'Etablissement d'Aide par le Travail sis Abbaye du Justemont à Vitry/Orne.

DECISION N° 2009-147 **27 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'entrée en déchèterie pour les Equipements de Prévention Spécialisés du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2009-148 **26 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la dénomination Impasse « Lola Flores » » la voirie d'accès et « Lola Flores » l'aire d'accueil des gens du voyage sis ZAC de La Paix à Nilvange en hommage à l'artiste andalouse, chanteuse, danseuse, née le 21 janvier 1923 et décédée le 16 mai 1995.

DECISION N° 2009-149A **26 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Aménagement Infrastructures Réseaux pour la réalisation de la maîtrise d'oeuvre complète relative aux études et travaux de desserte en très haut débit des sites de Trans Fensch et la ZAC Les Vieilles Vignes à Florange.

DECISION N° 2009-149B **26 octobre 2009**

DECIDE : d'accepter la convention permettant à l'entreprise VALOPREST la récupération d'objets réemployables provenant des déchèteries de Florange et Hayange.

DECISION N° 2009-150 **12 novembre 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance de progiciel n° 57258 de la société VISA Informatique.

DECISION N° 2009-151 **12 novembre 2009**

DECIDE : d'accepter la convention d'assistance informatique n° 1806 de la société VISA Informatique.

DECISION N° 2009-152 **12 novembre 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat S.A.C.E.M. de prise en compte de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de Modernisation de l'Economie modifiant l'article L.441-6 du Code de Commerce qui porte la pénalité de retard plancher d'une fois et demie à trois fois le taux d'intérêt légal.

DECISION N° 2009-153 **16 novembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BUROLOR pour la fourniture de prestations de maintenance concernant les photocopieurs numériques.

DECISION N° 2009-154 **16 novembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de VALOPREST pour la prestation de services d'insertion et de qualification professionnelles – collecte des encombrants.

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 19 octobre 2009 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

Décision n° 28-2009 : **ENTERINE** l'affectation du parc de matériel roulant telle que proposée dans le tableau présenté et **PREND NOTE** de la déclaration de 1 500 € annuels en avantage en nature pour les véhicules de fonction.

Décision n° 29-2009 : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2009 pour le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Les tilleuls » à Uckange, concernant la tranche ferme comprenant les missions DIAG, APS et APD et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 30-2009 : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2009 concernant la passation de l'avenant n° 2 au marché de restauration de la rivière Fensch – programme de travaux 2008 – marché n° 5 – travaux d'aménagements et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 31-2009 : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie les 6 et 8 octobre 2009 pour le marché d'étude de diagnostic technique et de faisabilité du projet de requalification du site de La Paix situé sur les communes de Nilvange et Algrange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 32-2009 : **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2009 concernant la passation de l'avenant n° 5 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 33-2009 : **APPROUVE** le contenu de la convention de partenariat avec l'AGURAM, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention au titre de l'année 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 25 000 € à l'AGURAM pour le financement de la réalisation du programme de partenariat au titre de l'année 2009.

Décision n° 34-2009 : **APPROUVE** la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au FSL d'un montant de 0,275 € par habitant pour l'année 2009, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à la participation financière au FSL pour l'année 2009 avec le Conseil général de la Moselle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 18 888,65 € au Conseil général de la Moselle pour le financement du FSL au titre de l'année 2009.

Décision n° 35-2009 : **DONNE** leur accord sur les cinq dossiers de subventions à des propriétaires dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 122,95 € à la SCI PHED; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 381,85 € à M. BECKER Dominique; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 5 362,50 € à M. LE BAIL Eric; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 11 798,13 € à la SCI FRANCK et RAPHAEL PERUCH, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 8 785,87 € à la SCI LA ROYAL'S; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 36-2009 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention dans le cadre de l'O.P.A.H. copropriétés dégradées; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 3 025 € à l'Européenne de l'Immobilier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 37-2009 : **APPROUVE** le partenariat avec la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la réalisation d'expositions et d'animations destinées aux publics et **AUTORISE** le président ou son représentant à verser la somme de 2900 € à la LPO.

Décision n° 38-2009 : **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la mini-benne et d'un chauffeur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H

HAYANGE, le 11 janvier 2010
Le Président,

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, FICARRA, IORIO, KOCEVAR, LEGLOIS, LEGRAND, MIDON, POJER, TORRI, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, PERON, PHILIPPS, PIERRAT, PERTUY, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme IORIO arrive à 19 H 15 pendant le discours du Président.

Mlle POJER arrive à 19 H 20 pendant le discours du Président.

Mme FICARRA arrive à 19 H 30 pendant le discours du Président et reprend la procuration donnée à M. CORAZZA.

M. CERBAI Joël arrive à 19 H 35 après la validation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009.

M. KHALDI arrive à 19 H 35 après validation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009.

M. PERON quitte la séance à 20 H 40 lors des débats liés au DOB (n° 2009-135) et donne procuration à Mme AQUE.

Mme CHINI quitte la séance à 21 H lors des débats liés au DOB (n° 2009-135) et donne procuration à M. DAVID

Etait absente excusée : Mme MANCHETTE

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mlle LEHAINE, MM. DESINDES, GULINO et MUSCHIATI,